MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

DOCUMENT ADOPTÉ ET MIS À JOUR
LE 23 NOVEMBRE 2022

Plan d'action en développement durable de la MRC de Papineau

PHOTO : COBALI

NATURE
ACTION
QUÉBEC

PHOTO : MRC DE PAPINEAU

Table des matières

1. **INTRODUCTION** 05
2. **QU'EST-CE QU'UN PADD ET POURQUOI S'EN MUNIR ?** 06
3. **MÉTHODOLOGIE CHOISIE ET COMPOSITION DU PADD** 08
4. **ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE** 12
5. **ORIENTATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE** 15
6. **ORIENTATION ÉCONOMIQUE** 18
7. **ORIENTATION DE LA GOUVERNANCE** 22
8. **CONCLUSION** 26

PHOTO : MYRIAM BARIL TESSIER

1. Introduction

Située dans la région de l'Outaouais, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau regroupe 25 municipalités. Son territoire, d'une superficie de plus de 3 300 km², se caractérise par des paysages montueux, forestiers et agricoles, où s'harmonisent des villages pittoresques et de nombreux lacs et cours d'eau. Les richesses naturelles de la MRC de Papineau lui ont d'ailleurs valu le surnom de « Pays de l'Or vert et bleu ». Ce sont principalement sur ces richesses naturelles que reposent les industries touristiques, agroalimentaires et forestières qui occupent une place importante dans l'économie de la région. Néanmoins, la MRC de Papineau, qui compte à ce jour 25 244 habitants (MAMH, s.d.), fait face à l'exode des jeunes travailleurs et au vieillissement de sa population. Malgré tout, la MRC connaît depuis les deux dernières décennies une croissance démographique importante et un essor des activités de construction sur son territoire, en particulier celles liées aux domaines de villégiature. Cette pression immobilière, qui menace d'altérer les facteurs qui ont forgé l'identité et l'attractivité de la région, fait partie des raisons qui ont incité la MRC de Papineau à vouloir se doter d'une vision et d'une planification durables de son développement.

Par ailleurs, comme la plupart des MRC et des municipalités du Québec, la MRC de Papineau fait face à de nombreux défis. Elle doit protéger ses milieux naturels face au développement immobilier, notamment en assurant le maintien de la biodiversité et la qualité des ressources hydriques. De plus, face au vieillissement de sa population, elle doit adapter ses milieux de vie, soutenir les personnes vulnérables à statut précaire et soutenir les municipalités locales dans l'amélioration de l'offre en logements locatifs abordables et en soins de santé. De plus, face à son très grand territoire, elle doit augmenter l'accès aux services de proximité ainsi qu'assurer le développement de son réseau Internet et cellulaire. Finalement, l'ensemble des municipalités de la MRC doivent se doter d'une structure organisationnelle efficace, favoriser le travail commun, ainsi qu'assurer une meilleure communication avec ses citoyens et citoyennes, ses municipalités et ses partenaires.

Les différentes actions mises de l'avant par la MRC de Papineau démontrent sa grande volonté à poursuivre ses actions en termes de développement durable. Pour cela, la MRC doit assurer une mise en œuvre et une concordance des actions pour l'ensemble des municipalités de son territoire. C'est pour cette raison que la MRC souhaite se doter d'un outil de planification efficace pour les prochaines années. Cet outil lui permettra de planifier son développement en tenant compte autant des enjeux économiques qu'environnementaux, sociaux et de gouvernance. Voulant s'assurer que son développement se fera en respect de son patrimoine, des citoyens et de l'environnement, la MRC de Papineau a jugé pertinent de procéder à l'élaboration d'un Plan d'action de développement durable (PADD) en collaboration avec Nature-Action Québec (NAQ).

Le PADD est orienté par notre Politique en développement durable et tous deux se basent sur les 16 principes de la Loi sur le développement durable du Québec. Ces principes se retrouvent donc dans les multiples objectifs des quatre grandes orientations soit l'orientation environnementale, économique, sociocommunautaire et de gouvernance. En tout, le PADD comprend 20 objectifs et 53 actions concrètes qui seront réalisées au cours des 5 prochaines années.

PHOTO : DRONE IMAGES

2. Qu'est-ce qu'un PADD et pourquoi s'en munir ?

La MRC de Papineau a choisi d'adhérer au principe de développement durable pour définir son avenir et pour répondre au besoin de sa communauté ainsi que des générations futures.

Initialement proposée dans de le rapport Brundtland à l'Organisation des Nations Unies en 1987, la définition du concept de développement durable s'appuie sur une approche tripartite en combinant les sphères économique, environnementale, et sociale. Ce n'est cependant qu'en 1992, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Rio, que le concept de développement durable fût adopté.

Au Québec, le développement durable a été adopté comme principe d'action par le gouvernement du Québec dans la *Loi sur le développement durable,* en 2005. Depuis, le gouvernement du Québec a établi un cadre pour la préparation et la mise en œuvre de Plans stratégiques de développement durable par les ministères et les organismes publics, ainsi que par les Municipalités du Québec.

« Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

C'est en adhérant à cette définition et aux différents volets qui composent le développement durable, notamment les 16 principes de la *Loi sur le développement durable,* que le Plan d'action en développement durable fut élaboré pour la MRC de Papineau.

De façon concrète, le PADD est un engagement de la MRC à gérer ses ressources et son territoire de manière durable, plus particulièrement les activités dont elle est compétente. De plus, il engage la MRC à soutenir et accompagner les municipalités à l'adoption des principes de développement durable, notamment pour les activités de compétences municipales, le tout en énonçant les moyens qui seront utilisés.

Dans le cas de la MRC de Papineau, le PADD influencera notamment :

- Les exercices de planification et les pratiques des différents services de la MRC;
- L'accompagnement des municipalités dans l'adoption de pratiques durables;
- Le développement de la MRC dans le respect de ses nombreux milieux naturels;
- Les activités offertes sur le territoire et le développement du sentiment d'appartenance;
- Les pratiques de différents secteurs d'activités, tels le commerce, le tourisme, le plein air, les soins de santé, etc.

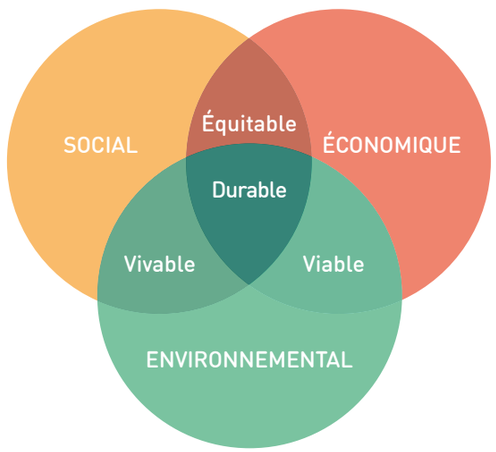

PHOTO : THURSO

3. Méthodologie choisie et composition du PADD

3.1. Comité de pilotage et diagnostic initial

Le Plan de développement durable de la MRC fixe des orientations et des objectifs à long terme, basés sur une vision qui respecte les principes énoncés à la section précédente.

Afin d'assurer que le document reflète bien les attentes et ambitions de la population papinoise, un comité de pilotage a été créé puis a suivi toutes les étapes de l'élaboration du PADD. Ce comité, constitué de l'équipe de NAQ (3), des employés de la MRC (3), ainsi que des membres votants (7), était formé par :

- M. Benoît Lauzon (maire de Thurso – préfet)
- M. François Clermont (maire de Fasset – représentant de la Commission du développement économique)
- M. Jean-Marc Chevalier (maire de Boileau – représentant de la Commission du développement du milieu)
- M. Matthew Macdonald-Charbonneau (maire de Saint-Sixte)
- Mme Nathalie Magnan (coordonnatrice – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO))
- M. Stéphane Maillé (président de la Chambre de commerce – Petite Nation)
- M. Alexandre Clément (Alliance Alimentaire)
- M. Marie-Josée Peatman (secrétaire - Service de l'aménagement du territoire - MRC de Papineau)
- M. Arnaud Holleville (directeur du service de l'aménagement – MRC de Papineau)
- Mme Isabelle Slevan-Tremblay (coordonnatrice en environnement – MRC Papineau)
- M. Francis Desaulniers (chargé de projet – Nature-Action Québec)
- M. Cédric Boué (chargé de projet – Nature-Action Québec)
- M. Étienne Dumais (chargé de projet adjoint – Nature-Action Québec)

Tout au long de la démarche, plusieurs rencontres ont permis de créer une synergie entre les membres du comité et ainsi de tirer profit des expériences et opinions de chacun en vue d'enrichir le contenu.

En amont de la réalisation de la Politique et du PADD, la première étape de la démarche fut de procéder à un diagnostic en développement durable de la MRC de Papineau. Cette étape avait pour objectif de bien comprendre où se situe actuellement la MRC en matière de développement durable pour ainsi identifier ses forces, ses faiblesses, ses principaux enjeux de même que ses opportunités de développement. Le diagnostic a été réalisé grâce à l'apport d'informations de sources variées :

- Une revue documentaire consistant à revoir la documentation produite par la MRC et ses partenaires, ainsi qu'une recherche sur plusieurs sites d'institutions fédérales et provinciales qui aura permis de comprendre l'état actuel de la MRC, puis de cerner les enjeux à venir;
- Un atelier de consultation citoyenne regroupant différents milieux afin de mieux saisir les dynamiques du territoire;
- Des entrevues en visioconférence avec dix représentants de l'administration, soit Roxanne Lauzon (directrice générale), Pierre Duchesne (aménagiste), Andréane Sabourin (agente de développement du milieu rural – volet agriculture), Marie-France Bertrand (agente de développement culturel), Fanny St-Amour (agente de développement social), Jessy Laflamme (agente de développement du milieu rural – volet tourisme), Isabelle Slevan-Tremblay (coordonnatrice à l'environnement), Pierre Renaud (maire du Canton de Lochaber-Partie-Ouest), David Pharand (maire de Duhamel) ainsi que Benoît Lauzon (préfet). Ces entrevues ont permis d'obtenir une vision plus détaillée de l'état de la situation.

3.2. Participation citoyenne et reddition de compte

Afin de mettre en place une « culture de participation citoyenne » et de transparence, la MRC a souhaité inclure l'ensemble de la population dans la démarche, de façon à aborder adéquatement les enjeux et les préoccupations qui font consensus chez la majorité des acteurs communautaires, publics et privés de la MRC de Papineau.

En ce sens, en plus des étapes du diagnostic décrites précédemment, la MRC de Papineau a organisé un atelier participatif en personne au mois de novembre 2022, afin d'impliquer les citoyens dans le processus de détermination des actions. En tout, 23 participants ont pu proposer et par la suite sélectionner les meilleures actions pour atteindre les objectifs établis dans les quatre sphères. Par la suite, les actions ont été bonifiées par les employés de la MRC et de NAQ, ainsi que validées par le comité de pilotage.

Afin de nous assurer que tous les citoyens soient informés de la démarche ainsi que

des éléments du PADD, deux consultations publiques ont été réalisées les 4 et 6 avril 2023, soit une en présentiel et une en visioconférence. Ces consultations, totalisant 15 participants, avaient pour but de présenter le PADD, mais aussi de collecter les différents commentaires des citoyens afin de modifier le PADD si nécessaire.

3.3. Vision de développement durable et cadre de travail

Le PADD de la MRC de Papineau est composé de plusieurs éléments, le premier d'entre eux étant la vision. Avec l'aide du comité de pilotage et faisant suite au diagnostic de développement durable, une vision sur un horizon de 20 ans a été définie :

« En 2043, la MRC de Papineau est un milieu de vie champêtre et dynamique qui se traduit par un fort sentiment d'appartenance et de solidarité communautaire. La MRC de Papineau, reconnue comme un leader environnemental québécois, fait preuve de pratiques exemplaires en prenant en compte la définition et les 16 principes du développement durable afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et de l'environnement naturel. »

Quatre orientations, 20 objectifs et 53 actions en ont découlé. Ils constituent la structure du PADD et sont présentés dans les tableaux des sections suivantes.

Les quatre orientations ont une portée de 10 ans et permettent de regrouper les objectifs et les actions qui relèvent d'une même sphère du développement durable. Les orientations retenues pour le PADD de la MRC de Papineau ont été choisies en fonction de la définition du développement durable ainsi que des 16 principes de la *Loi sur le développement durable du Québec* afin de suivre la direction prise au niveau provincial.

Pour chacune des orientations, le comité de pilotage a fixé des objectifs à atteindre d'ici les cinq prochaines années (2023 à 2028). C'est en atteignant ces objectifs que la MRC constatera les multiples retombées en termes de développement durable liées au PADD. Conséquemment, des indicateurs ont été identifiés pour permettre le suivi de l'atteinte des objectifs au fil du temps. Ces indicateurs sont eux-mêmes composés d'une valeur de référence, établie à partir de données disponibles au moment de la rédaction du PADD (2020 et 2023), ainsi que d'une cible à atteindre d'ici 2028. À noter que certaines valeurs de référence ainsi que des valeurs cibles n'ont pu être déterminées, car elles nécessitent l'obtention de données provenant de différents partenaires, mandats et consultants spécialisés. Le PADD étant un document évolutif et dynamique, ces informations seront ajoutées au fur et à mesure afin de pouvoir atteindre les différents objectifs établis.

PHOTO : DOMINIC BOUFFAR

Finalement, le cœur du PADD est composé d'actions, qui constituent les moyens « concrets » que la MRC se donne pour atteindre ses objectifs. À partir des propositions d'actions recueillies lors de l'atelier participatif de novembre 2022, le comité de pilotage a sélectionné celles qui auraient le plus d'impact, mais aussi seraient plus susceptibles d'être réalisées au cours des cinq prochaines années, selon leur importance pour les citoyens, leur spécificité, leur pertinence et leur faisabilité. Certaines actions ont également été reformulées ou simplement ajoutées par les employé(e)s de la MRC ainsi que le comité de pilotage. Pour chacune d'elles, un échéancier de réalisation a été pensé. L'ensemble des actions proposées sera porté par les différents services de la MRC. Ces derniers ont donc la responsabilité de la mise en œuvre de chacune d'elles avec, au besoin, l'aide de partenaires.

Voici un schéma qui illustre les éléments qui composent l'ensemble du PADD de même que la relation entre chacun d'eux :

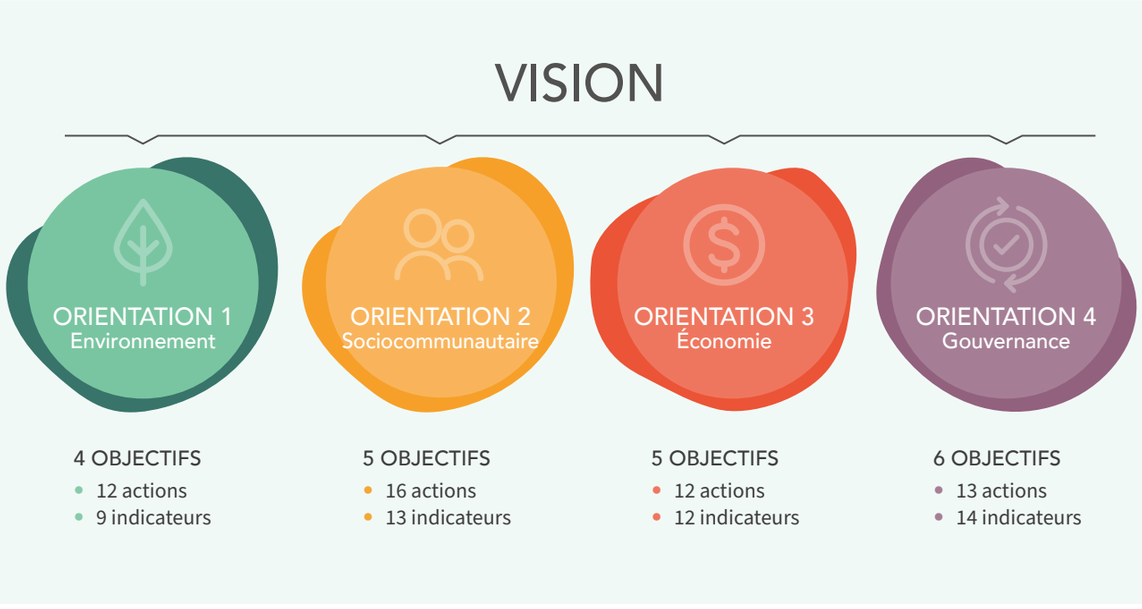

Assurer le maintien de la biodiversité et des services écologiques rendus par le milieu naturel.

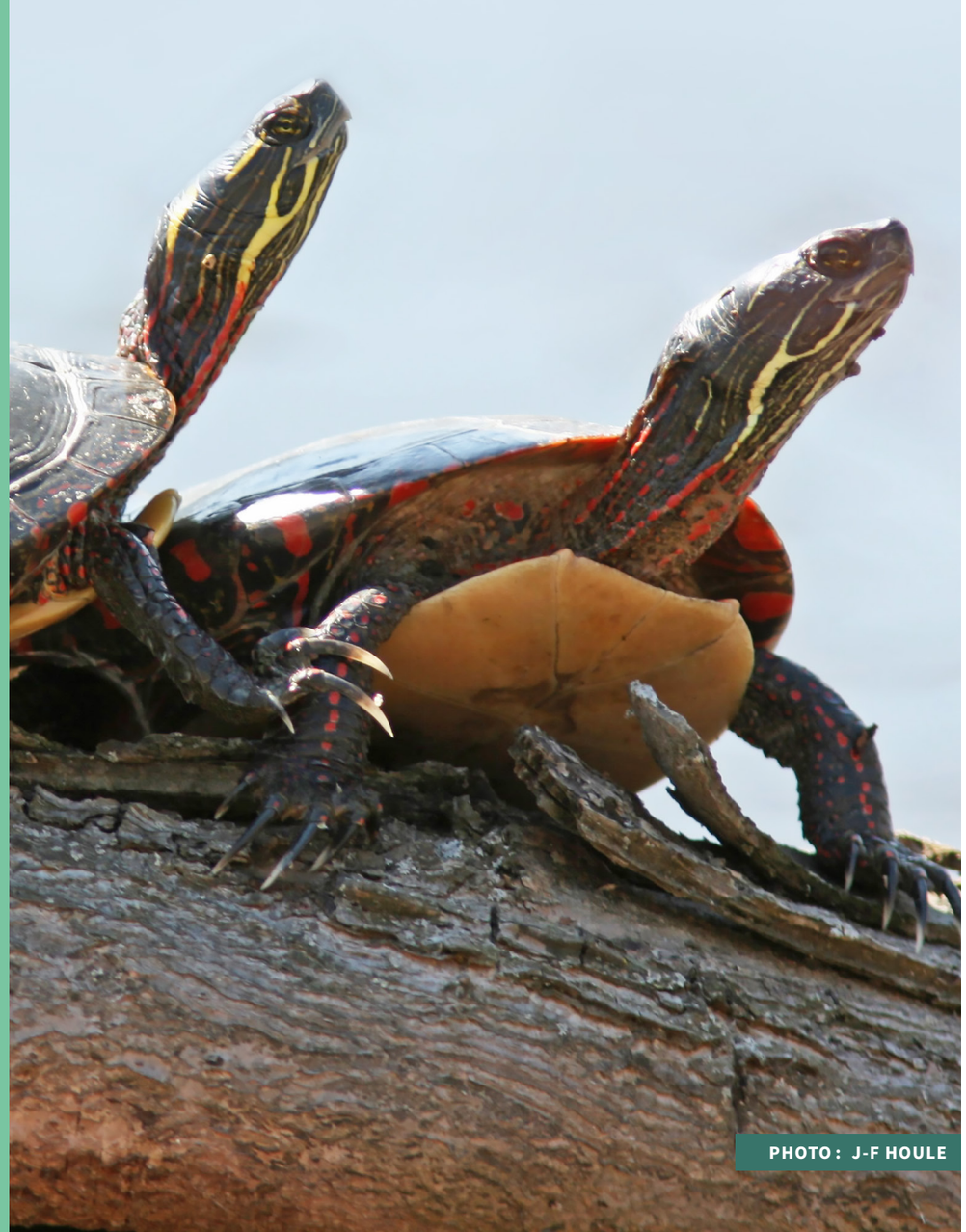

PHOTO : J-F HOULE

Objectifs

4.1 En fonction des objectifs fixés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), optimiser les services en gestion des matières résiduelles offerts aux résidents et aux entreprises en priorisant la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage et le compostage.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Quantité annuelle de matières résiduelles générée, tous secteurs confondus, destinée à l'enfouissement (kg/personne/an)	2019 : 643 kg/personne/an	525 kg/habitant/an de matières éliminées, tous secteurs confondus, destinées à l'enfouissement (d'ici 2028)
Pourcentage de matières recyclables mises en valeur	2019 : 59 % des matières recyclables mises en valeur	75 % des matières recyclables générées recyclées
Pourcentage de matières organiques mises en valeur	2019 : 26 % des matières organiques mises en valeur	60 % des matières organiques générées compostées

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Dresser une liste des besoins des municipalités locales à l'égard des flux et des débouchés des différentes matières résiduelles (résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), compost, recyclage, Industries, commerces et institutions (ICI), etc.)	2026
Accompagner les municipalités locales et les organismes dans la gestion des matières résiduelles (recyclage, compostage, plastiques agricoles, écocentres, programmes éducatifs, outils de communication, etc.)	2028
Évaluer les options à long terme de la gestion des résidus ultimes sur le territoire de la MRC avec les autres MRC de la région de l'Outaouais	2028

4.2 Assurer le maintien de la biodiversité et des services écologiques rendus par le milieu naturel

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage de territoire conservé sur le territoire de la MRC	2022 : 5,3 % du territoire de la MRC est protégé (incluant la portion de territoire de Kenauk Nature qui est en conservation volontaire)	25 % du territoire conservé en 2026 (la cible de conservation de 30 % du territoire est pour 2030)

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Accompagner les municipalités locales et les organismes dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de protection des milieux naturels dont le programme *En mode Solutions nature*	2024
Modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire terrestre et d'eaux intérieures de la MRC de Papineau	2027
Dresser une liste des besoins de la MRC et se doter d'un plan à l'égard de l'acquisition de connaissances sur la biodiversité et les milieux naturels	2024

4.3 Préserver la qualité des ressources hydriques afin d'assurer le maintien de ses fonctions écologiques

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'actions réalisées du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH, MRC de Papineau, 2023) modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR, MRC de Papineau, 2017)	Aucune action du PRMHH modifiant le SADR n'a été réalisée	3 actions du PRMHH modifiant le SADR ont été réalisées
Mise à jour des règlements concernant la gestion des cours d'eau de la MRC	Les règlements 075-2005, 086-2007 et 087-2007 n'ont pas été mis à jour depuis 2007	Les règlements 075-2005, 086-2007 et 087-2007, de la MRC, ont été mis à jour

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Modifier le SAD afin de l'adapter aux réalités des divers milieux encadrant la protection, la restauration, la création et l'utilisation durable de MHH en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	2027
Réviser la règlementation de la MRC concernant la gestion des cours d'eau afin de favoriser la conservation des MHH (par exemple érosion, sédimentation)	2025

4.4 Lutter contre les changements climatiques et augmenter la résilience des communautés de la MRC aux changements climatiques

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Montant investi et obtenu pour la mise en œuvre du Plan Climat Outaouais	2022 : 0 $ investis pour la mise en œuvre du Plan Climat Outaouais	250 000 $ en financement obtenu pour réaliser les actions du Plan Climat Outaouais
Plan Climat Outaouais mis en œuvre	Aucun plan climat en ce moment	Plan Climat Outaouais mis en œuvre
Projet *En mode Solutions nature* mis en œuvre	2022 : projet *En mode Solutions nature* complété à 30 %	Projet *En mode Solutions nature* mis en œuvre

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Soutenir les municipalités dans l'application des mesures d'urgence en cas d'événements climatiques extrêmes sur le territoire de la MRC	2024
Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Outaouais	2023
Mettre en œuvre, en partenariat avec les municipalités, les solutions nature proposées dans le cadre du projet *En mode Solutions nature*	2024-2025
Analyser les circuits alimentaires et les systèmes alimentaires sur le territoire de la MRC pour améliorer leur efficience et leur résilience	2028

5. Orientation sociocommunautaire

Continuer à soutenir les personnes et les familles en situation de vulnérabilité et favoriser l'inclusion.

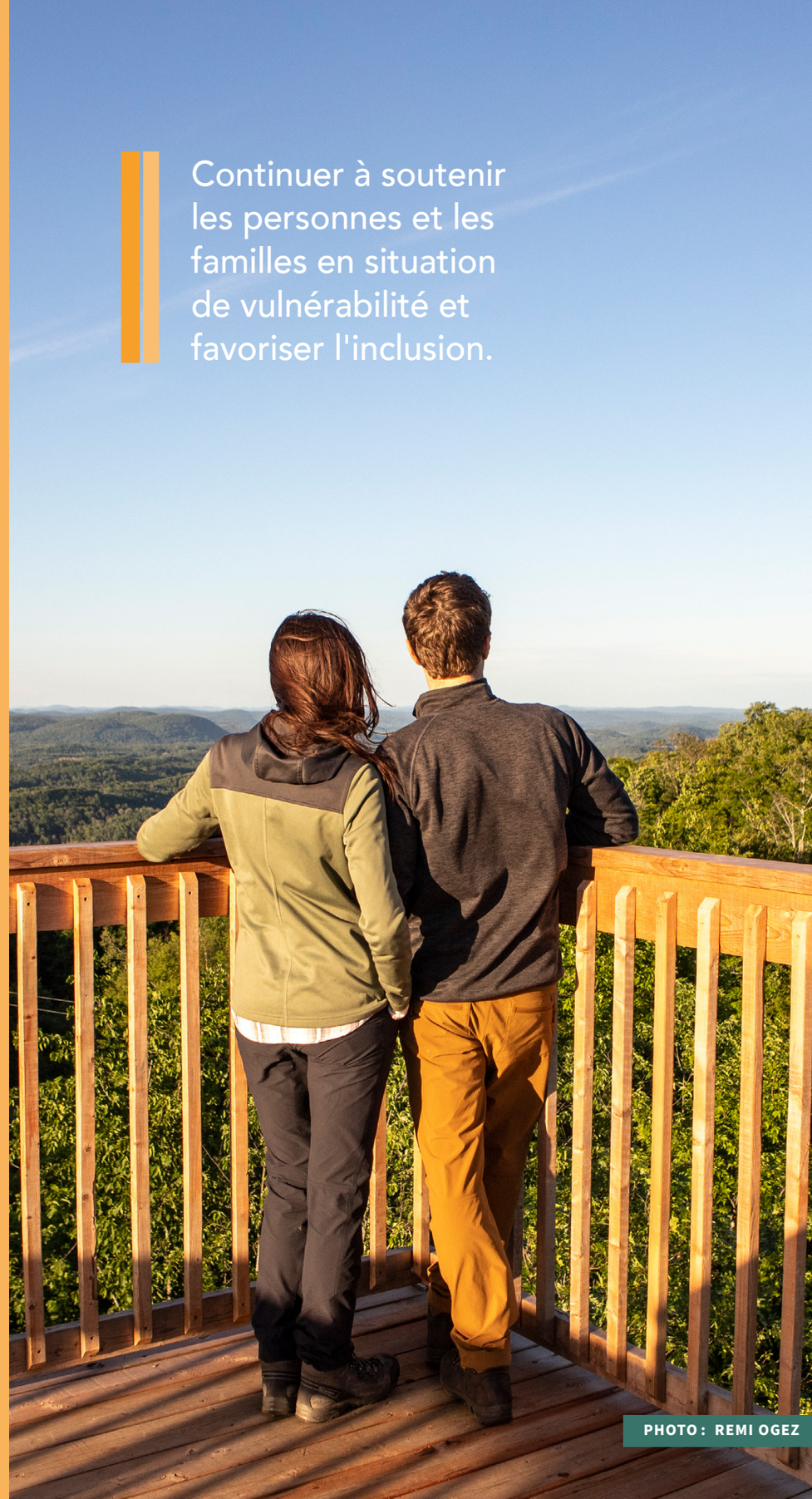

PHOTO : REMI OGEZ

Objectifs

5.1 Favoriser l'amélioration des services de santé afin de mieux répondre aux besoins en santé et services communautaires sur le territoire

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de spécialistes et de professionnels de la santé et des services sociaux sur le territoire de la MRC par 100 habitants	68h par semaine (présence d'un médecin CHSLD de St-André Avelin)	Augmentation de 50 % du nombre de spécialistes et de professionnels de la santé et des services sociaux sur le territoire de la MRC
Politique d'éducation sur les saines habitudes de vie mise en œuvre	Aucune Politique d'éducation sur les saines habitudes de vie	Politique d'éducation sur les saines habitudes de vie mise en œuvre
Nombre de rencontres avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) par année	Une rencontre par année entre la direction de la MRC et le CISSSO	4 rencontres par année

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Accompagner les partenaires et les organismes du territoire dans la mise en place d'une Politique ou d'un programme d'éducation sur les saines habitudes de vie	2028
Participer au Comité RLS, mis en place par le CISSSO, qui vise notamment une concertation multisectorielle sur la santé et les services sociocommunautaires	2023
Communiquer trimestriellement avec le CISSSO pour partager nos orientations et activités respectives	2023

5.2 Continuer à soutenir les personnes et les familles en situation de vulnérabilité et favoriser l'inclusion

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Montant investi par la MRC pour le soutien des personnes et des familles en situation de vulnérabilité	2022 : 24 000 $ investis par la MRC (Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)) pour le soutien des personnes et des familles en situation de vulnérabilité	15 000 $ d'investissement supplémentaire par la MRC (FQIS) pour le soutien des personnes et des familles en situation de vulnérabilité
Stratégie pour l'accessibilité aux aliments locaux et la sécurité alimentaire mise en œuvre	Aucune stratégie pour l'accessibilité aux aliments locaux et la sécurité alimentaire en place dans la MRC de Papineau	Stratégie pour l'accessibilité aux aliments locaux et la sécurité alimentaire mise en œuvre
Bonification des Politiques hommes femmes et de harcèlement de la MRC	Politiques hommes femmes et de harcèlement actuelles	Politiques hommes femmes et de harcèlement bonifiées

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Développer, avec le Comité sur la sécurité alimentaire de Papineau, une stratégie pour l'accessibilité aux aliments locaux et la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC	2024
Déployer et promouvoir auprès des organismes le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	2025
Déployer et promouvoir, auprès des organismes du territoire, le Programme RénoRégion, le Programme d'adaptation de domicile, le Programme Éconologis et le Programme Petits établissements accessibles	2024
Bonifier les Politiques internes de la MRC, afin de favoriser l'inclusion	2025

5.3 Développer des milieux de vie adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite dans nos communautés

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de municipalités ayant une Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM) à jour	2022 : 20 municipalités ayant une Politique MADA et PFM à jour	18 municipalités locales (75 % des municipalités) ayant une Politique MADA et PFM à jour

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Accompagner et encourager les municipalités locales à adopter ou mettre à jour leur Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et leur Politique familiale municipale (PFM)	2028

5.4 Soutenir les municipalités locales dans l'amélioration de l'offre de logements locatifs abordables destinés à la location à moyen et long terme

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de recommandations de l'enquête sur l'habitation réalisées	Aucune recommandation réalisée	8 recommandations de l'enquête sur l'habitation réalisées
Base de données sur les immeubles vacants ou en mutation produite à partir des données de l'Office municipal d'habitation (OMH)	La MRC ne possède aucune base de données sur les immeubles vacants ou en mutation sur son territoire basée sur les chiffres de l'OMH	Base de données sur les immeubles vacants ou en mutation sur le territoire de la MRC basée sur les chiffres de l'OMH

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Déployer et promouvoir les outils disponibles à la MRC et à l'externe pour la valorisation du bâti existant	2026
Effectuer une veille sur les immeubles vacants ou en mutation sur le territoire de la MRC de Papineau	2026
Mettre en œuvre, en partenariat avec le Comité Habitation, les recommandations de l'enquête sur l'habitation	2028

5.5 Soutenir l'attractivité et le dynamisme de la communauté papinoise pour la rétention des résidents, des jeunes et de la main-d'œuvre ainsi que l'intégration des immigrants et des communautés autochtones

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Adopter une Politique jeunesse pour la MRC de Papineau	Il n'y a pas de Politique jeunesse à la MRC de Papineau	Adoption d'une Politique jeunesse pour la MRC de Papineau
Nombre d'actions de la Politique jeunesse de la MRC réalisées	2 actions de la Politique jeunesse réalisées	25 % des actions de la Politique jeunesse réalisées
Dresser un diagnostic des services offerts sur le territoire de la MRC	La MRC ne possède pas de diagnostic.	Adoption du diagnostic des services offerts sur le territoire de la MRC
Mettre en place un plan d'action découlant du diagnostic des services offerts, visant à maintenir et bonifier les services offerts sur le territoire en fonction des besoins	Adoption	25 % des actions du plan d'action visant à maintenir et à bonifier les services offerts sur le territoire de la MRC réalisées

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Rédiger une lettre aux ministres responsables concernant l'urgence de desservir des services de proximité sur le territoire de la MRC et en assurer le suivi	2024
Accompagner la Corporation des transports collectifs dans l'évaluation d'une offre de covoiturage et de mobilité disponible à tous	2027
Élaborer, adopter et mettre en œuvre une Politique jeunesse pour la MRC de Papineau	2024
Dresser un diagnostic sur les besoins du territoire en matière de services de proximité	2025
Élaborer un plan d'action visant à maintenir et bonifier les services offerts sur le territoire de la MRC en fonction des besoins	2028

II Favoriser une revitalisation des cœurs villageois pour optimiser les services offerts à la population.

PHOTO : MYRIAM BARIL TESSIER

Objectifs

6.1 Améliorer les outils géomatiques afin de favoriser une meilleure planification du développement durable du territoire

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de couches de contraintes ajoutées par la MRC sur GOAzimut	Aucune couche de contrainte présente sur GOAzimut	8 couches de contraintes ajoutées (zones inondables, corridors de connectivité, fortes pentes, milieux humides et hydriques, patrimoine bâti, glissements de terrain, habitats fauniques, grands massifs forestiers)

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Se doter des données nécessaires pour une analyse géomatique utile à l'aménagement et au développement du territoire (zones inondables, patrimoine bâti, conservation de la biodiversité, sécurité publique, analyse des besoins industriels, commercials et résidentiels, milieux humides et hydriques, etc.)	2023 à 2028
Intégrer et rendre disponibles à la population davantage de données géomatiques pertinentes à la planification du territoire dans GOAzimut	2024

6.2 Assurer une vigilance continue du développement de la fibre optique, du réseau Internet haute vitesse et du réseau cellulaire sur 100 % du territoire construit

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage de foyers admissibles de la MRC couverts par le réseau Internet haute vitesse	21 février 2023 : 91,2 % des foyers admissibles sont couverts par le réseau Internet haute vitesse	100 % des foyers admissibles de la MRC couverts par le réseau Internet haute vitesse
Pourcentage de couverture pour le réseau cellulaire dans les milieux habités de la MRC	2022 : 65 % des milieux habités de la MRC couverts par le réseau cellulaire	100 % des milieux habités de la MRC couverts par le réseau cellulaire

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Obtenir une mise à jour fréquente de l'avancement de l'implantation de la fibre optique, du réseau Internet haute vitesse et du réseau cellulaire sur l'ensemble du territoire habité	2028
Accompagner les municipalités locales dans les communications à l'égard de l'implantation de la fibre optique, du réseau Internet haute vitesse et du réseau cellulaire sur leur territoire afin d'assurer la satisfaction des citoyens	2028

6.3 Encourager fortement l'économie circulaire et l'économie verte au sein de tous les secteurs économiques et sur l'ensemble du territoire de la MRC

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'actions en économie circulaire réalisées dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030	Aucune action en économie circulaire n'a été entreprise (Agrolab, mais rien de concret pour le moment)	1 action en économie circulaire réalisée dans le PGMR révisé 2023-2030
Pourcentage d'employés de la MRC ayant suivi une formation en développement durable	2 employés ont suivi une formation sur le développement durable	100 % des employés de la MRC ont participé à une activité de formation sur le développement durable

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Collaborer avec nos partenaires à l'élaboration d'outils d'éducation à l'économie circulaire destinés aux entreprises, aux municipalités locales et à la population	2025
Former les employés de la MRC sur l'économie circulaire et verte	2024

6.4 Favoriser une revitalisation des cœurs villageois pour optimiser les services offerts à la population

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Augmentation de l'indice de vitalisation économique des municipalités locales	2018 : indice de vitalisation de la MRC est -6,1785, Quintile 4 (source)	Augmentation de 5 % de l'indice de vitalisation économique des municipalités locales
Montant investi par la MRC pour des projets de vitalisation	2022 : 270 000 $ investis par la MRC pour des projets de vitalisation (FFR volet 4)	400 000 $ investis par la MRC pour des projets de vitalisation (FRR volet 4)
Nombre de services (commerces, industries et institutions) offerts dans les cœurs villageois	2022 : 454 services offerts dans les cœurs villageois (en date de février 2023)	500 services offerts dans les cœurs villageois

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Développer un plan de sauvegarde du patrimoine bâti, notamment dans les cœurs villageois et pour les bâtiments patrimoniaux, qui prévoit des outils règlementaires	2025
Déployer et promouvoir auprès des municipalités locales les programmes disponibles pour la revitalisation des cœurs villageois	2028

6.5 Valoriser et promouvoir le développement du tourisme écoresponsable et de l'agriculture durable

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de communications (publicités, infolettres, articles et publications dans les médias sociaux) concernant le tourisme écoresponsable et l'agriculture durable publiées annuellement par la MRC	2022 : 25 communications concernant le tourisme responsable et l'agriculture écoresponsable (estimation)	30 communications concernant le tourisme écoresponsable et l'agriculture durable publiées annuellement par la MRC
Plan de développement d'activités de plein air élaboré	Aucun plan d'activité de plein air élaboré	Plan de développement d'activités de plein air élaboré
Montant investi par la MRC en tourisme écoresponsable	Aucune somme investie en écotourisme	25 000 $ investis par la MRC en tourisme écoresponsable
Montant investi par la MRC en agriculture durable	2022 : 150 000 $ investis en agriculture durable par la MRC (FRR volet 3)	800 000 $ investis par la MRC en agriculture durable en 2023 (FRR volet 3)

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Élaborer un plan de développement d'activités de plein air incluant le réseau cyclable, les sentiers pédestres et les plans d'eau	2026
Soutenir et diffuser le système de mentorat de la chambre de commerce de Papineau afin d'aider les nouveaux entrepreneurs	2026
Évaluer l'utilité d'une étiquette ou d'une certification écoresponsable pour le territoire de la MRC	2027
Mettre en œuvre et promouvoir les activités de l'Agrolab Petite-Nation	2025

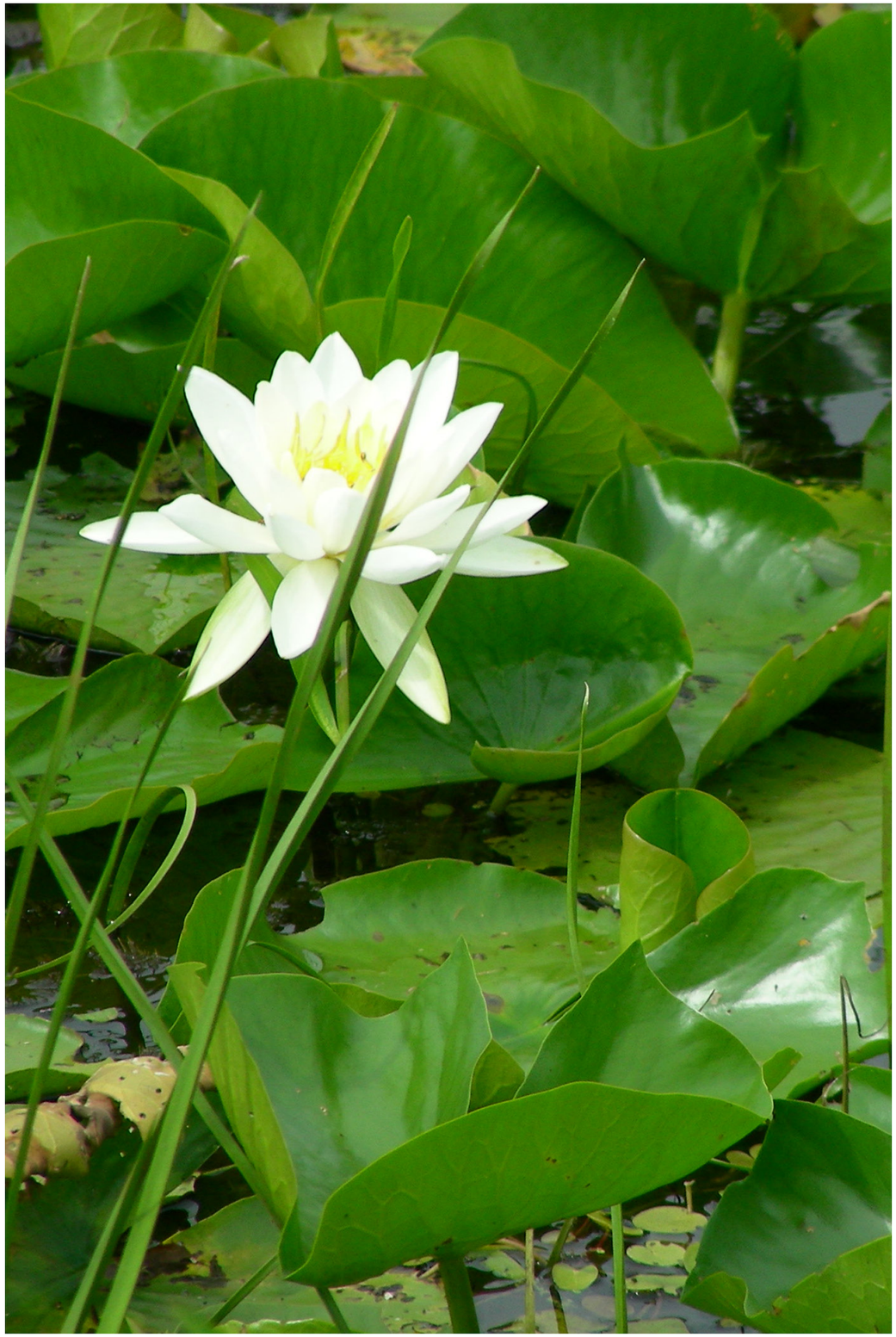

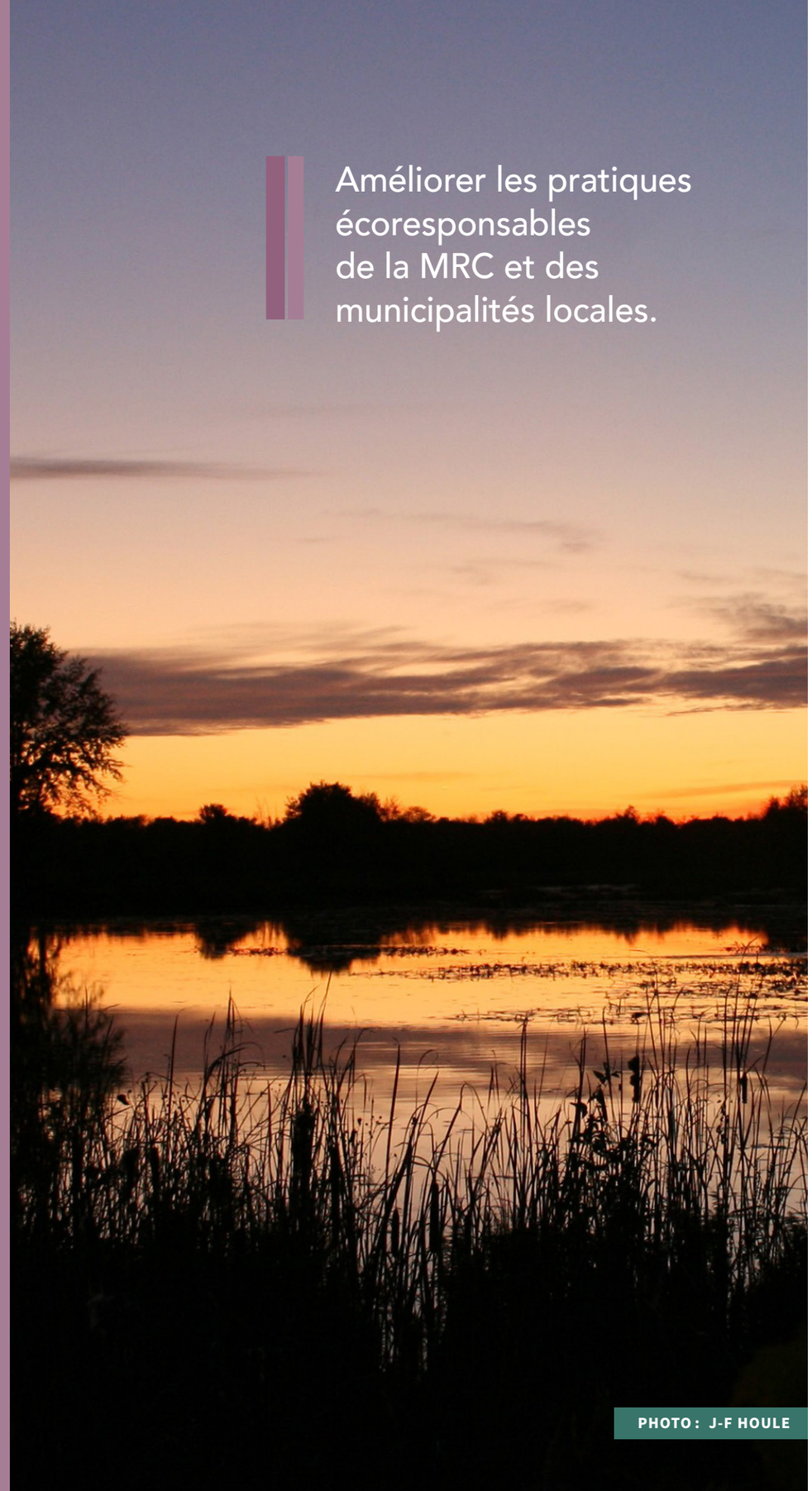

Améliorer les pratiques écoresponsables de la MRC et des municipalités locales.

PHOTO : J-F HOULE

Objectifs

7.1 Se doter d'une structure organisationnelle et de partenariats permettant de réaliser les objectifs du Plan d'action de développement durable

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de ressources financières supplémentaires ajoutées par rapport aux besoins en ressources financières supplémentaires estimées pour la réalisation du Plan d'action de développement durable (PADD)	Aucun montant alloué	87 000 $ en ressources financières ajoutés pour la réalisation du PADD
Nombre de ressources humaines supplémentaires ajoutées par rapport aux besoins en ressources humaines supplémentaires estimées pour la réalisation du PADD	Aucune ressource n'est allouée au PADD	2,5 ressources humaines ajoutées pour la réalisation du PADD
Nombre de municipalités locales ayant adopté une Politique de développement durable	2023 : 1 municipalité locale ayant adopté une Politique de développement durable	8 municipalités locales ayant adopté une Politique de développement durable

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Bonifier les ressources financières et humaines ainsi que les partenariats afin de soutenir le Plan d'action de développement durable (budget, programmes de subventions, etc.)	2023/2024
Accompagner les municipalités locales intéressées dans l'élaboration d'une Politique de développement durable et d'un plan d'action qui répond à leur champ de compétence	2028

7.2 Améliorer les pratiques écoresponsables de la MRC et des municipalités locales

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de matières dont la gestion a été optimisée par la MRC selon la Politique d'achats écoresponsables	2023 : 3 matières générées par la MRC optimisées (crayons, batteries, matériel électronique)	4 principales matières générées par la MRC optimisées
Adoption d'une Politique d'événements écoresponsables par la MRC	Aucune Politique d'événements écoresponsables	Politique d'événements écoresponsables adoptée par la MRC

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Mettre en œuvre l'article 2.6 « Critères d'achat écoresponsable » de la Politique d'achats de la MRC	2023
Élaborer et mettre en œuvre une Politique d'événements écoresponsables pour la MRC et les municipalités locales	2024

7.3 Favoriser une meilleure participation citoyenne et la transparence dans les décisions de la MRC

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage des consultations publiques réalisées par la MRC tenues en présentiel et en visioconférence	0 % des consultations publiques réalisées par la MRC ont été tenues en présentiel et en visioconférence	80 % des consultations publiques réalisées par la MRC ont été tenues en présentiel et en visioconférence
Nombre de capsules explicatives destinées à la population publiées	Aucune capsule publiéepour le moment	6 capsules explicatives publiées

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Tenir les consultations publiques de la MRC en présentiel et en visioconférence pour assurer une plus grande participation des citoyens	2028
Produire et publier des capsules explicatives sur des projets de règlements, Politiques, plans d'action ou autres lors des périodes de consultation	2025

7.4 Améliorer la compréhension du rôle et des compétences de la MRC auprès des 25 municipalités et des citoyens

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage des élu(e)s ayant participé à une tournée des municipalités locales	Aucun(e) élu(e) n'a participé à une tournée des municipalités	50 % des élu(e)s sur le territoire de la MRC ont participé à une tournée des municipalités locales
Nombre de capsules explicatives destinées à la population publiées	Aucune capsule publiée	8 capsules explicatives publiées

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Organiser une tournée des municipalités locales pour les informer du rôle et des compétences de la MRC	2023 et 2026
Produire et diffuser des capsules explicatives sur les rôles et les compétences de la MRC	2025

7.5 Optimiser les processus décisionnels dans la MRC

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de documents officiels bonifiés par la MRC	Aucun document n'a été modifié.	7 documents officiels bonifiés par la MRC (Politique d'investissement, description des tâches, comités et commissions, cadre de référence, appels d'offres, formulaires de subvention, plan d'affaires)
Règlement no. 065-2004 concernant la délégation de certaines compétences au comité administratif bonifié	Règlement no. 065-2004 pas modifié	Règlement no. 065-2004 concernant la délégation de certaines compétences au comité administratif bonifié

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Bonifier les documents officiels de la MRC pour s'assurer de la prise en compte du développement durable (Politique d'investissement, description des tâches, comités et commissions, cadre de référence, appels d'offres, formulaires de subvention, plan d'affaires, etc.)	2028
Revoir les pouvoirs et les responsabilités de la direction générale et du Comité administratif afin d'accélérer les prises de décision de la MRC	2024

7.6 Assurer une acquisition et une diffusion efficaces des connaissances afin d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement les municipalités et les partenaires de la MRC

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Plan de communication spécifique au développement durable élaboré	Il n'existe pas de plan de communication en développement durable	Plan de communication spécifique au développement durable élaboré
Pourcentage d'élu(e)s municipaux et de directeurs généraux et adjoints ayant suivi une formation en développement durable	Une dizaine de maires et mairesses ont suivi une formation sur le développement durable offerte par la MRC	100 élu(e)s et DG/DGA de la MRC ont participé à une activité de formation sur le développement durable
Page dédiée au développement durable mise à jour sur le site web de la MRC	Absence de page web sur le développement durable	Page dédiée au développement durable mise à jour sur le site web de la MRC

ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Élaborer un plan de communication spécifique au développement durable destiné à la MRC	2024
Offrir une formation sur le développement durable aux élu(e)s et aux gestionnaires municipaux	2026
Créer une page dédiée au développement durable sur le site web de la MRC et assurer sa mise à jour	2023

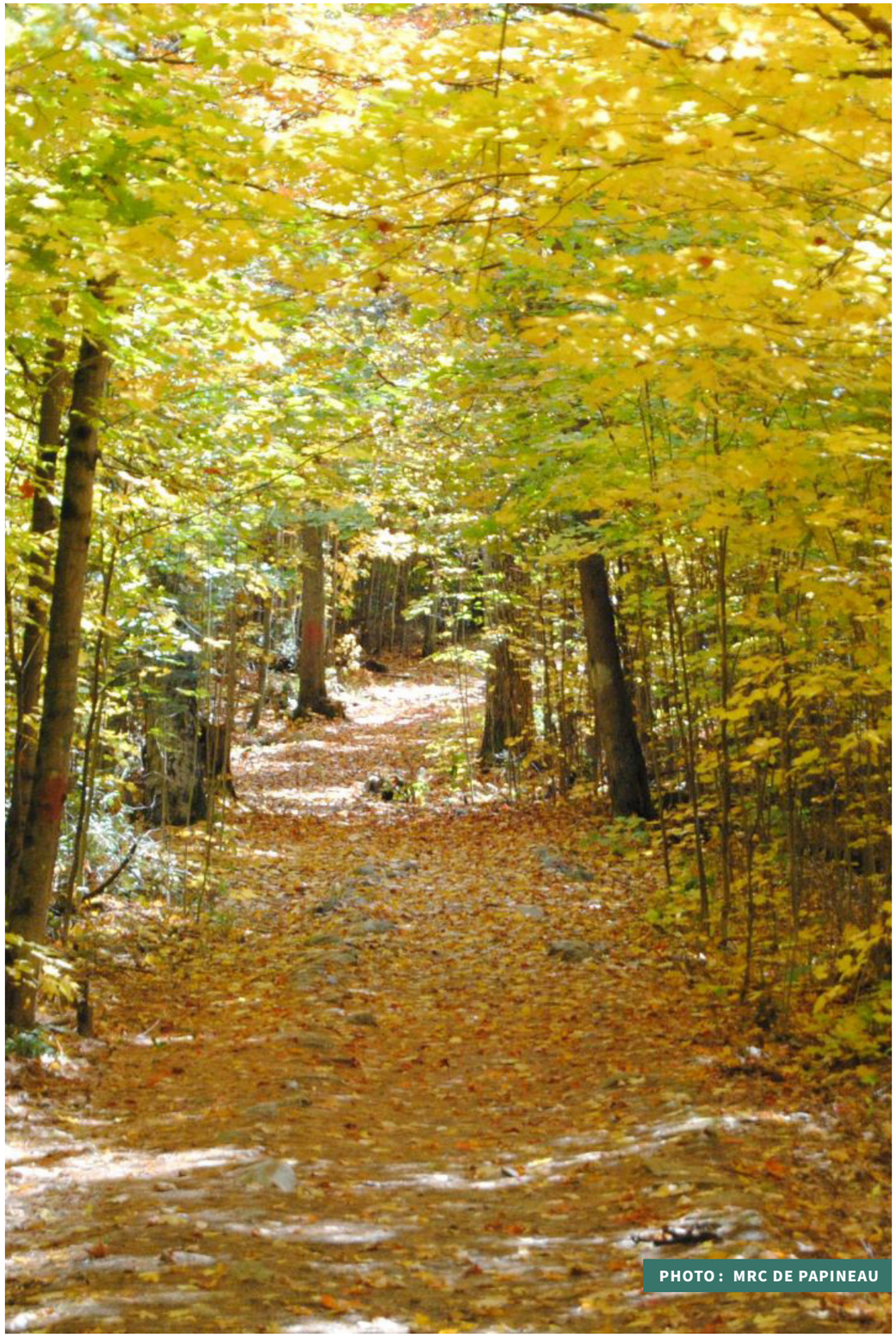

PHOTO : MRC DE PAPINEAU

8. Conclusion

La démarche d'élaboration d'un PADD entreprise par la MRC de Papineau a permis à la fois de faire le point sur la situation actuelle, d'impliquer collectivement les citoyens et plus particulièrement de se doter d'un outil de planification probant pour assurer un développement durable de son territoire et de sa communauté. Le PADD sera un outil qui servira de guide dans l'application des meilleures pratiques, dans chaque sphère, non seulement pour la MRC, mais aussi pour toutes les municipalités de son territoire. En élaborant ce PADD, la MRC démontre son engagement envers ses citoyens, mais aussi ses ambitions pour un développement durable. Elle démontre également qu'elle se dote de tous les outils nécessaires afin d'assurer une gestion adéquate et innovante de son territoire.

La MRC de Papineau fera un bilan public annuel dans le but de faire un suivi afin d'évaluer l'atteinte de ses objectifs et la réalisation des actions qui en découlent. Ces prochaines années, suivez avec nous le chemin qui aura été parcouru.

PHOTO : MYRIAM BARIL TESSIER

Tous droits réservés à la MRC de Papineau

mrcpapineau.com
nature-action.qc.ca